

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

## Sciences économiques et sociales

---

**Jeudi 20 juin 2024**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

**Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.**

**Il indique sur sa copie le sujet choisi.**

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

*Il est demandé au candidat :*

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

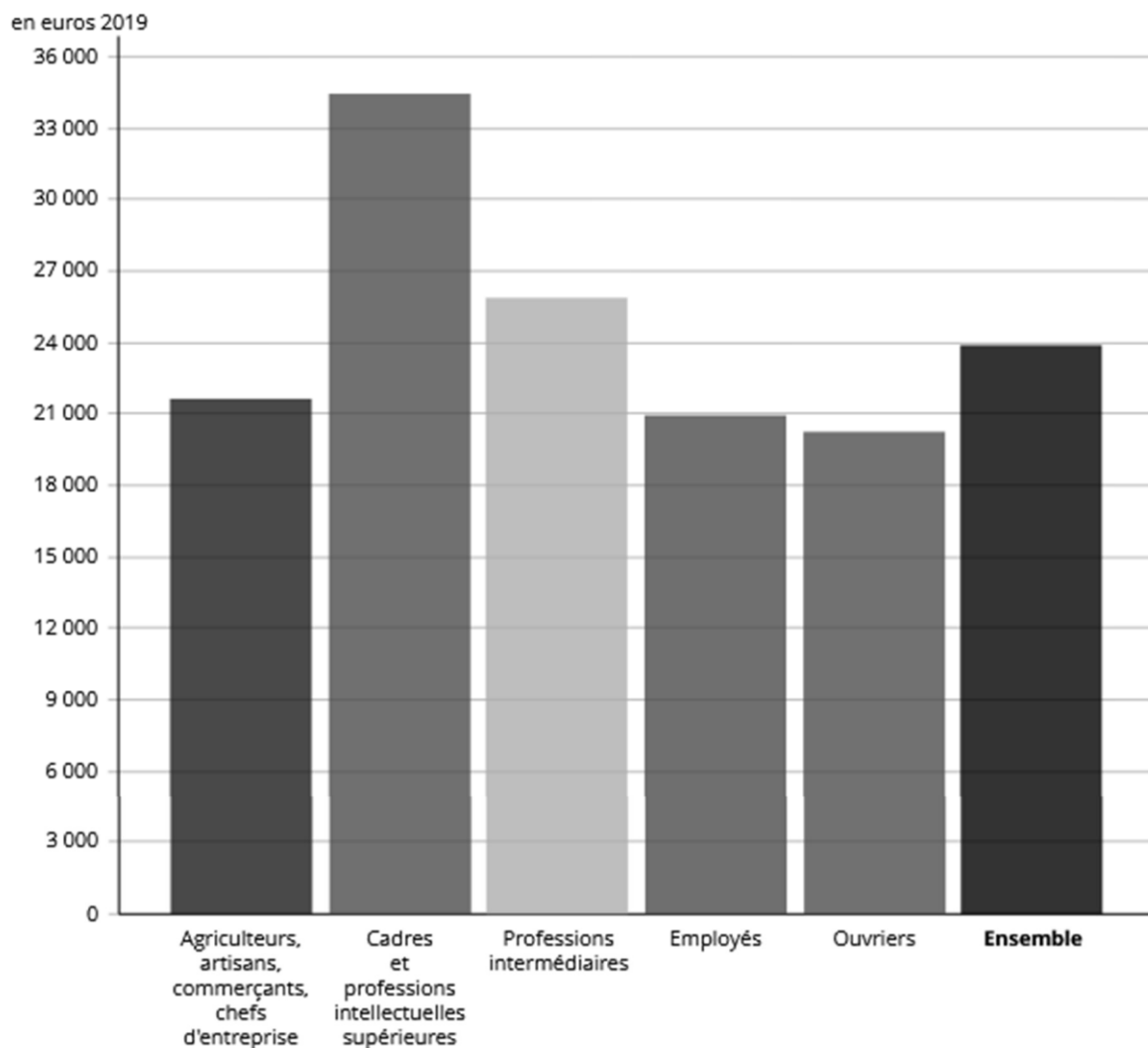
### **SUJET**

*Ce sujet comporte trois documents.*

**Quels facteurs structurent et hiérarchisent la société française actuelle ?**

## DOCUMENT 1

### Niveau de vie<sup>1</sup> médian selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019



Champ : France métropolitaine, individus actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé et vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS), 2019.

1. Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre de personnes composant le ménage.

## DOCUMENT 2

### Taux d'activité<sup>1</sup>, taux de chômage et part du temps partiel dans l'emploi des 25-49 ans, selon le sexe et la situation de famille en 2020

En %	Taux d'activité <sup>1</sup>		Taux de chômage		Part du temps partiel dans l'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Pas en couple, sans enfant	85,3	84,4	11,4	13,5	16,5	9,5
Pas en couple, avec enfants	78,2	92,7	11,6	5,9	27,5	5,7
En couple, sans enfant	88,0	93,8	6,9	6,4	14,3	5,4
En couple, avec enfants	81,3	95,5	5,5	4,7	29,9	4,8
<i>dont : avec un enfant de moins de 3 ans</i>	82,2	94,7	6,0	6,4	23,2	5,5
<i>dont : avec trois enfants ou plus (un au moins de moins de 3 ans)</i>	47,5	92,6	12,1	9,7	45,7	7,3
<b>Ensemble</b>	<b>82,5</b>	<b>91,9</b>	<b>7,5</b>	<b>7,4</b>	<b>25,0</b>	<b>6,1</b>

Champ : France hors Mayotte, personnes de 25 à 49 ans, ensemble (pour le taux d'activité), actives (pour le taux de chômage) ou en emploi (pour la part du temps partiel).

Lecture : En 2020, parmi les femmes âgées de 25 à 49 ans vivant en couple avec un seul enfant de moins de trois ans, le taux d'activité est de 82,2 %, le taux de chômage est de 6,0 % et la part du temps partiel dans l'emploi est de 23,2 %.

Source : « Femmes et hommes, l'égalité en question », *INSEE Références*, 2022.

1. Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (occupés et en recherche d'emploi) et l'ensemble de la population correspondante en âge de travailler.

## DOCUMENT 3

### Exemples d'activités culturelles réalisées au cours des douze derniers mois (2018, en %)

*Proportion de personnes qui...*

	...ont visité un musée ou une exposition	...ont lu 20 livres et plus (hors bandes dessinées)	...ont regardé la télévision tous les jours ou presque
15-24 ans	33	11	58
25-39 ans	29	10	71
40-59 ans	32	14	80
60 ans et plus	24	20	90
Hommes	27	10	76
Femmes	30	19	80
Aucun diplôme ou CEP <sup>1</sup>	9	8	90
Brevet ou CAP <sup>2</sup>	19	10	82
Bac ou équivalent	30	15	74
Études supérieures	52	24	68
Cadres	62	24	62
Employés et ouvriers	18	8	79
Commune rurale	22	14	81
De 20 000 à 100 000 habitants	27	14	81
Plus de 100 000 habitants	30	14	77
Paris intramuros <sup>3</sup>	63	31	56
<b>Ensemble</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>78</b>

Champ : population âgée de 15 ans et plus.

Source : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du Ministère de la Culture, Enquête Pratiques culturelles, 2020.

1. Certificat d'études primaires.
2. Certificat d'aptitude professionnelle.
3. Ville de Paris uniquement, hors communes de la banlieue parisienne.